

DeLonghi

**Du 15 novembre 2024
au 01 janvier 2025**

**1 an de café
en grains offert***
par De'Longhi pour l'achat
d'un modèle de la collection
LA SPECIALISTA



* Voir modalités et références concernées
au verso ou sur www.mesoffresdelonghi.fr
Offre limitée aux 1000 premiers participants.



SCANNEZ
pour voir les modalités

COLLECTIF



Les bons artisans
font les bons cafés

Modalités de l'offre

Du 15 novembre 2024 au 01 janvier 2025, 1 an de café en grains offert par De'Longhi pour l'achat d'un modèle de la collection LA SPECIALISTA.

Offre limitée aux 1 000 premiers participants. Compteur en ligne.

Découvrez l'ensemble des produits de la gamme sur notre site internet www.delonghi.fr

Liste des références éligibles :

EC9155.MB, EC9155.W, EC9155.YE, EC9155.GR, EC9255.M, EC9255.T, EC9355.M, EC9355.BM, EC9455.M, EC9555.M, EC9555.BK, EC9665.M, EC9865.M.

Afin de recevoir vos remboursements, veuillez suivre les étapes suivantes :

A. ACHAT DE VOTRE PRODUIT DE'LONGHI

1 - ACHETEZ votre produit de la gamme LA SPECIALISTA De'Longhi éligible à l'offre (voir liste ci-dessus) entre le 15 novembre 2024 et le 01 janvier 2025. Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés éligibles à l'offre.

2 - DECLAREZ L'ACHAT DE VOTRE PRODUIT sur www.mesoffresdelonghi.fr entre le **15 novembre 2024 et le 12 janvier 2025** inclus en sélectionnant l'offre 51402 et complétez le formulaire en ligne.

Vous devrez joindre le scan ou la photo des éléments suivants :

- votre facture ou ticket de caisse attestant de l'achat de votre machine à café De'Longhi,
- le code-barres découpé (la découpe doit être visible sur la photo),
- le numéro de série du produit (code unique), ce dernier se trouve sous votre produit.

3 - CONFIRMATION DE VOTRE DOSSIER

Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez 4 codes vous permettant, chaque trimestre, de déclarer l'achat de votre café (1 code = 40 € maximum remboursé (maximum 3 factures par trimestre)).

B. ACHAT ET REMBOURSEMENT DE VOTRE CAFE

1 - ACHETEZ votre café, chaque trimestre, entre le 15 novembre 2024 et le 15 novembre 2025.

2 - DÉCLAREZ EN UNE SEULE FOIS, CHAQUE TRIMESTRE, L'ACHAT DE VOTRE CAFÉ en grains sur www.mesoffresdelonghi.fr, offre 51402, grâce aux 4 codes reçus par mail :

Trimestre 1 – code 1 : du 15/11/2024 au 31/01/2025 ; **Trimestre 2 – code 2 :** du 01/02/2025 au 30/04/2025

Trimestre 3 – code 3 : du 01/05/2025 au 31/07/2025 ; **Trimestre 4 – code 4 :** du 01/08/2025 au 15/11/2025

Vous devrez joindre le scan ou la photo des éléments suivants :

- votre facture ou ticket de caisse attestant de l'achat de café en grains (maximum 3 factures par trimestre et par code).

3 - CONFIRMATION DE VOTRE DOSSIER ET REMBOURSEMENT

Chaque trimestre, si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement de 40 € maximum dans un délai d'une semaine suivant votre participation conforme.

Offre non cumulable avec d'autres offres De'Longhi en cours. Vous donnez consentement au traitement de vos données personnelles par Qwamplify pour le compte de De'Longhi France dans le cadre de la gestion de l'opération promotionnelle uniquement. Ces données seront traitées conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement + 6 mois. Sauf consentement exprès de votre part, vos données ne seront utilisées que dans le cadre de cette offre. Vous recevrez votre remboursement trimestriel dans un délai d'une semaine environ à réception de votre dossier complet, sans que ce délai n'engage la société De'Longhi. Offre valable du 15 novembre 2024 au 01 janvier 2025 pour un achat de produit De'Longhi effectué en France métropolitaine (Corse comprise) et Monaco, réservée aux personnes physiques majeures détentrices d'un compte bancaire domicilié dans un pays de la zone SEPA, limitée à une demande par foyer (même nom et/ou même adresse) et limitée aux 1000 premières inscriptions (compteur en ligne). Les remboursements trimestriels du café en grains (entre le 15 novembre 2024 et le 15 novembre 2025) sont soumis à la déclaration préalable du produit De'Longhi de la collection SPECIALISTA porteur de l'offre et ne peuvent excéder 40 € TTC par trimestre (dans la limite de 3 factures par trimestre et par code). Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter le participant, entraîneraient l'annulation de la participation concernée. Tout dossier envoyé par voie postale sera refusé et déclaré non conforme. De'Longhi se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre en cas de nécessité. Découvrez l'ensemble des produits de la gamme sur notre site internet www.delonghi.fr

Découvrez l'ensemble des produits de la gamme sur notre site internet www.delonghi.fr

